

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance du 27 avril 1905, M. Henri Merveilleux du Vignaux, secrétaire de S. Exc. le Gouverneur Général, est autorisé à accepter et à porter la Croix de Chevalier de l'Ordre du Mérite Civil qui lui a été conférée par S. A. R. le Prince de Bulgarie.

Par Ordonnance du 2 mai 1905, M. le commandant Alban Gastaldi, officier d'ordonnance du Prince, est nommé Aide de Camp de Son Altesse Sérénissime.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

Pour fêter sa récente élection à la présidence du Comité de bienfaisance de la Colonie française, M. le comte Bertora a offert, mercredi dernier, un délicat et très beau dîner aux anciens présidents ainsi qu'aux membres du Bureau précédent et du Bureau actuel du Comité. Ce dîner, luxueusement servi dans la galerie des fêtes de la villa Louise, s'est terminé par des toasts cordiaux, et, en réponse aux félicitations qui lui ont été exprimées en excellents termes par son sympathique prédécesseur, M. Paul Gillibert, — M. le comte Bertora a, dans une allocution charmante, fait l'éloge des anciens présidents du Comité qui ont rendu si prospère cette œuvre charitable, et après avoir bu à leur santé, il a ajouté :

Messieurs, levons nos verres et dans un élan unanime portons la santé du Prince Albert, le Souverain aimé de ce coin béni du ciel; du Mécène, protecteur éclairé des arts; de l'intrepide navigateur qui poursuit avec une mâle énergie Sa lutte contre le vieil Océan, pour lui arracher les secrets de ses profondeurs; de l'illustre savant qui, élevant Ses vues vers les régions éthérées, sonde les airs, encourage d'intéressantes expériences de navigation aérienne et qui, ramenant Ses pensées vers la terre, fait édifier le magnifique Musée Océanographique qu'Il inaugure Lui-même par une conférence internationale sur la Paix, témoignant ainsi qu'à Ses yeux Science et Philanthropie sont sœurs!

A Son Altesse Sérénissime le Prince Albert!

Au Prince Héritaire!

Levons nos verres en l'honneur du Président de la République Française, entouré de l'estime et des sympathies de tous, en qui nous aimons à voir le Chef de la France, notre patrie bien aimée!

A Monsieur Loubet!

Levons aussi nos verres à notre aimable Président d'honneur, à M. Dhommée, consul de France, qu'une circonstance imprévue empêche, à notre grand regret, d'être des nôtres.

A M. Dhommée!

Tous les convives ont chaleureusement applaudi les paroles du distingué nouveau Président et se sont associés aux toasts qu'il a portés.

A la suite d'expériences d'enlèvement d'un hélicoptère qui ont eu lieu avec succès au Musée Océanographique, en présence de S. A. S. le Prince Albert, l'inventeur M. l'ingénieur Léger a renouvelé, lundi et jeudi derniers, de nouveaux essais d'enlèvement de son appareil devant un public d'invités nombreux.

L'appareil expérimenté est une réduction en demi-grandeur de celui qu'il faudrait construire pour enlever une personne. Les hélices mesurent 6 m. 25 de diamètre. Le poids total soulevé avec une force de six chevaux est de 110 kilos. Suivant les prévisions, l'hélicoptère s'est soulevé de terre dès que les hélices ont été mises en mouvement par le courant électrique. C'est un premier et concluant succès dont M. Léger a été vivement félicité par toutes les personnes qui ont assisté à ces curieuses expériences d'un si grand intérêt pour la réalisation peut-être prochaine du problème de la navigation aérienne.

La Principauté a été vivement attristée par la mort de M^{me} d'Alverny, née Marie-Hélène Dareste de la Chavanne, femme du distingué Vice-Président du Tribunal Supérieur. Les obsèques ont eu lieu hier matin au milieu d'une affluence très nombreuse, dans laquelle se trouvaient tous les fonctionnaires civils et militaires. Derrière le char funèbre marchait M. le commandant Alban Gastaldi, aide de camp, délégué spécialement par Son Altesse Sérénissime pour La représenter à la triste cérémonie. Le deuil était conduit par le mari, les trois fils et les deux frères de la bien regrettée défunte. Venaient ensuite S. Exc. M. le Gouverneur Général et M. le Président du Tribunal Supérieur, entourés de tout le personnel de la Magistrature. Après le service religieux à la paroisse Sainte-Dévote, le cortège funèbre s'est dirigé vers la gare de Monaco, le cercueil devant être transporté à Castillon de Gagnières (Gard), pour être inhumé dans le tombeau de la famille si cruellement éprouvée.

Par décision Souveraine en date du 1^{er} mai 1905, M^{me} veuve Jeanne Guidobaldi, marchande de fruits et primeurs à la Condamine, est nommée fournisseur-breveté de la Maison de S. A. S. le Prince de Monaco.

La Société le *Sport Véloceipédique de Monaco*, répondant à l'invitation qu'elle avait reçue, a pris part dimanche dernier au Congrès Cycliste de San Remo. Partis à 7 heures 15 du matin, nos cyclistes sont arrivés à 8 heures 30 à Vintimille d'où ils sont repartis en machine, traversant Bordighera, drapeau flottant et fanfare en tête. MM. Grossi et Macario, délégués de l'Union Sportive San Remese, sont venus à leur rencontre et les ont conduits au Casino, où a eu lieu la réception officielle aux sons de l'*Hymne Monégasque* et de la *Marseillaise*, auxquels a répondu la fanfare par la *Marche Royale Italienne* aux applaudissements prolongés des Sociétés cyclistes présentes, parmi

lesquelles se trouvaient celles de Savone, Bordighera, Cuneo, Nice, Cannes, Menton, Gênes, Allasio, Albenga, Turin, Pegli, etc.

En quittant le Casino, après le vermouth d'honneur, nos cyclistes se sont rendus au Consulat de Monaco, devant lequel la fanfare a fait entendre l'*Hymne Monégasque*. Le distingué consul, M. l'avocat Aproso, a fait à une délégation du Comité qui est venue le saluer le plus cordial accueil et l'a chaleureusement remerciée de sa visite.

Après le déjeuner eut lieu un défilé en ville et toutes les Sociétés se retrouvèrent au «Convegno». Nos vaillants cyclistes ont obtenu un magnifique succès. Ils ont remporté une merveilleuse Coupe d'argent; une médaille d'or a été décernée à la fanfare, une médaille d'argent à son actif directeur, et un bijou souvenir à chaque sociétaire. Le retour de cette intéressante sortie a eu lieu dans la soirée, et tout le monde a été enchanté de cette agréable journée, à laquelle ne manqua que le capitaine de route M. Kroenlein, qui en avait préparé et assuré le succès.

La saison de printemps du théâtre de Monte Carlo se prolonge délicieusement en une série de délicates et jolies représentations de ballets montés avec un soin et un luxe véritablement exquis. Il faut tout particulièrement citer parmi ces œuvres légères, d'un fort agréable spectacle, l'*Orphée* de M. Léopold Wenzel qui a conduit de main de maître son entraînant partition aux rythmes cadencés et fort mélodiques. On y a chaleureusement applaudi la belle M^{lle} Trouhanowa qui a prêté le charme de son gracieux talent au travesti d'*Orphée* et qui a été dignement secondée par M^{lle} Cavini (Euridice), M^{lle} Chasles (l'Esprit de la Malignité), M^{lles} Fabri, Charbonnel, Monterito, Bertrand, Legrand et tout l'essaim des ballerines dont les danses ont été réglées par M. Saracco, l'excellent maître de ballet auquel nous avons été encore redevables, cette semaine, d'un autre beau divertissement chorégraphique, *la Fée du Bois*, qui, après *Orphée*, a obtenu un très joli succès. Pour accompagner ce dernier divertissement, un ravissant petit opéra-comique en un acte, *Bagatelle*, a été enlevé avec autant de brio que de gaieté par M^{mes} Jeanne Petit, Leberg, Ferrière et M. Maurice Lamy, artistes aussi connus qu'aimés du public de Monte Carlo.

Le vingt-quatrième Concert classique donné jeudi dernier sous la direction de M. Léon Jehin, avec le concours de M^{me} Giry-Vachot, a été d'un très grand intérêt pour les fidèles habitués de notre grande saison musicale. La *Symphonie en mi bémol* (n° 39) du divin Mozart, deux des plus remarquables passages de *Pelléas et Mélisandre* de M. Gabriel Fauré, et la brillante valse de Liszt, *Méphisto*, ont été particulièrement goûtés par leur impeccable interprétation. Quant à M^{me} Giry-Vachot, elle a enthousiasmé l'auditoire par le charme de sa voix bien timbrée et de ses vocalises d'une rare virtuosité. Dans l'air du *Ballet de*

Loterie de Nicolo, dans deux autres airs, *Lohengrin* et les *Pêcheurs de Perles*, l'excellente cantatrice s'est fait longuement acclamer.

* *

Dimanche, au Concert moderne, ce fut au tour de M^{me} Conneau, dont on connaît le talent et la réputation, de se faire applaudir dans la *Captive* de Berlioz, *Plaisir d'Amour* de Padre Martini et *Chant provençal* de Massenet où ses anciens admirateurs retrouvèrent dans toute sa pureté la science d'une incomparable méthode. A cette même séance, l'orchestre interpréta quelques-unes des plus belles pages du répertoire classique, et des bravos soulignèrent particulièrement le solo de violon exécuté par M. Corsanego dans la *Danse Macabre* du maître Massenet.

Dans ses audiences des 2, 4 et 5 mai 1905, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Janin, Joseph-Vincent, né à Roanne (Loire) le 7 mars 1886, corroyeur, sans domicile fixe, six jours de prison et 16 francs d'amende pour infraction à un arrêté d'expulsion ;

Bellone, Alexandre, né à Borgo Sant' Agata (Italie) le 17 juillet 1885, électricien à Monaco, 200 francs d'amende pour coups et blessures volontaires ;

Laufer, Frédéric-Jean, né à Paris le 15 novembre 1876, journaliste, demeurant à Paris, et Vallérian, Jacques-Frédéric-Jules, né à Moulins (Allier) le 12 janvier 1857, propriétaire, demeurant à Frauchesse (Allier), chacun une année d'emprisonnement pour escroquerie ;

Lopez, François, né à Léon (Espagne), le 4 mai 1887, sans profession, demeurant à Beausoleil (Alpes-Mar.), vingt jours de prison pour mendicité et infraction à un arrêté d'expulsion ;

Nierdel, Frédéric-Auguste, né à Krughutte (Allemagne) le 10 août 1881, peintre, sans domicile fixe, six jours de prison et 16 francs d'amende pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Pour infraction aux Ordonnances sur les voitures automobiles :

Borrett, Claude, né à Wimbledon (Angleterre), le 20 mai 1851, sans profession connue, demeurant à Cannes, cent francs d'amende (par défaut) ;

Bondoux, Lazare, né à Paris le 14 septembre 1873, chauffeur-mécanicien, demeurant à Nice, trois cents francs d'amende ;

(Le Prince d'Essling, son patron, a été déclaré civilement responsable.)

Lettre de Paris

Paris, 7 Mai 1905.

Une femme de lettres, M^{me} Lucie Laboulais, vient d'avoir une pensée touchante : propriétaire d'une maison de campagne, « La Chaumière » au Cap Breton, à dix minutes de la mer, elle fait annoncer, par la Chronique de la Société des Gens de Lettres, qu'elle offre le logement gratuit à un membre de cette Société, homme ou femme, pendant la saison balnéaire.

Voilà qui est d'un bon exemple de confraternité littéraire et il serait à souhaiter qu'il trouve des imitateurs.

Toute l'année, quelque brave homme d'écrivain s'est acharné sur une besogne ingrate, il est arrivé à vivre difficilement, et quand les vacances sont venues, que chacun se dirige vers les grèves et vers les montagnes, il devra rester dans l'étouffante atmosphère des villes car il lui manque les quelques louis nécessaires pour louer une villa ou un cottage près de la mer ou dans la vallée ; mais si d'autres initiatives comme celle de cette romancière généreuse viennent à se produire, nous verrons les plus pauvres parmi les écrivains avoir enfin le bon repos de l'été, ils pourront aller renouveler leur provision de bon air frais, reprendre des forces, du courage et de l'énergie pour les luttes et les travaux.

Cela vaut mieux que de transformer son domaine en infirmerie pour la vaine gloriole de lire son nom accroché sur la porte d'entrée. D'autant que j'enrage de voir de quelle façon on entend honorer les grands hommes en transformant en musée les maisons qu'ils habitèrent.

Depuis un an, nous avons vu la maison de Victor Hugo, place Royale, les « Charmettes » de M^{me} Warens et de

Jean Jacques à Chambéry et le Pavillon de Gustave Flaubert à Rouen transformés ainsi en musée ; on a réuni ou on va réunir quelques meubles du temps, quelques gravures, quelques tableaux se rapportant aux hôtes illustres qui vécurent là, puis la porte est fermée, on ne l'ouvre que pour les curieux venus en promenade.

Tout cela me semble puéril et vain, car il n'y a rien d'humain dans ces transformations ; je comprendrais qu'on rendit autant que possible, à ses demeures, l'aspect qu'elles avaient du temps où des hommes de talent qui les ont illustrées les habitaient, qu'on réservât même une des pièces principales, le cabinet de travail ou le salon, mais au lieu d'en fermer les portes, je voudrais qu'on ramenât la vie dans ces logis vides, qu'on y installât un vieux poète pauvre, un vieil écrivain arrivé sans fortune au terme de la carrière et qui trouveraient là le repos et la tranquillité. Cela n'empêcherait nullement les touristes de frapper à la porte et de visiter ces maisons intéressantes à tant de titres, mais au lieu de trouver des habitations solitaires, froides, désertes, ne servant à rien, on aurait des logis pleins de cette vie qui anime les choses et leur donne un caractère particulier.

Quand donc les vivants comprendront-ils que le meilleur moyen d'honorer les morts, c'est encore de faire servir leurs gloires à soulager les infortunés qui restent et qui frappent de braves gens qui ne manquent ni de probité ni de talent, mais qui n'eurent pas le bonheur de réussir.

* *

Après les derniers grands « vernissages », après toutes les Expositions particulières et Salons de cercles, après le pantagruélique repas que nous servent les artistes depuis six mois, on éprouvait le désir de quelque friandise légère. L'exposition de l'humoriste Cécil Aldin, le collaborateur de tous les grands illustrés londonniens, vient à point. Il y a, dans les cent cinquante dessins qu'il expose à la Galerie Petit, les choses de la plus étourdissante gaieté. L'*Educator du jeune Simpson*, un bon jeune homme, victime de toutes les mésaventures qu'un chasseur inexpérimenté peut tenir de la roserie des hommes et des bêtes, n'est pas sans analogie dans l'œuvre des caricaturistes anglais. Mais, dans la peinture des animaux, dans ce qu'il appelle la *Journée d'un chien : A Dog, Days*, Cécil Aldin est d'une originalité incontestable ; l'animalier, le psychologue, le satiriste vont de pair. Qu'il prenne le héros de cette journée (qui est une folle journée, terminée, d'ailleurs, par une magistrale raclée) en train de lamper la sauce d'un pudding à la mélasse ou de vider un sac de confiserie ; qu'il lui décerne — et l'on devine ce que cela veut dire — l'ordre du Bain : *The order of Bath*, le dessinateur étranger soulève le rire sur les lèvres les plus réfractaires, tant il a mis, dans ces différents épisodes, d'observation et de verve pittoresque, tant de urôlerie. La légende, chez lui, est toujours amusante et souligne toujours plaisamment le dessin. La déclaration d'un horrible roquet à l'un de ses congénères est, en ce genre, une chose absolument monumentale.

* *

La *Cabrera*, ce charmant opéra-comique qui, après avoir remporté le prix de cinquante mille francs du dernier concours Sonzogno, a triomphé en Italie, vient d'être donné avec un nouveau succès à l'Opéra-Comique. On sait que la partition, écrite sur un joli livret de M. Henri Cain, est l'œuvre de M. Gabriel Dupont, un tout jeune compositeur français, élève de M. Massenet, qu'une cruelle maladie avait empêché d'aller en Italie assister à la création de son opéra. A peu près rétabli, ce sympathique compositeur a pu assister à la première représentation de la *Cabrera* à l'Opéra-Comique. Sa partition, des plus intéressantes, est écrite avec le plus grand soin, remarquable au point de vue de la forme et de la facture, orchestrée avec éclat ; on pourrait souhaiter seulement un peu plus de recherche et de nouveauté dans l'inspiration. Un bon sentiment de la scène, l'intelligence des situations, un accent pathétique et sincère, telles sont surtout les qualités qu'on peut louer dans cette musique vivante et colorée. Il en faut signaler, entre autres pages bien venues, l'introduction et l'arrivée de Pedrito, qui est pleine de vie et de mouvement, la grande scène dramatique de Perito et de la Cabrera, puis l'intéressant morceau symphonique pendant lequel on voit celle-ci rentrer dans sa cabane, faire un paquet de ses pauvres guenilles, envelopper son enfant dans une vieille mante et s'enfuir avec lui ; puis, dans la seconde partie, la scène dansée de la fête au village, le chœur avec cloches chanté dans la chapelle et l'épisode final de la mort de la Cabrera.

C'est M^{me} Gemma Bellincioni, la grande artiste qui n'avait pas hésité à se charger à Milan du rôle de la Cabrera, qui a consenti à venir le chanter ici, en français, à l'Opéra-Comique, heureuse de contribuer deux fois au succès d'un jeune compositeur. Elle en a été récompensée

par l'accueil chaleureux qu'elle a reçu du public. C'est qu'aussi elle s'est montrée admirable dans ce rôle difficile, non seulement cantatrice pleine d'habileté, mais comédienne puissante, passionnée, pathétique et émouvante au possible. Elle a été incomparable dans la scène muette de la fuite, et elle a arraché des larmes dans celle de la mort de la Cabrera. M. Clément lui a servi de digne partenaire dans le rôle de Pedrito, où il a fait preuve, lui aussi, de réelles qualités dramatiques, et il a su se faire applaudir justement à côté d'elle. Des autres rôles, tous plus ou moins accessoires, il n'y a guère à signaler que celui de Teresita, la mère de Pedrito, qui est tenu à souhait par M^{me} Cocyte.

L. S.

MARINE ET COLONIES

La Coupe de l'Océan. — Dans quelques jours sera donné, à New-York, le départ de la plus grande épreuve de yachting à voile, qui se soit jamais disputée. Onze concurrents se mettront en ligne pour la conquête de la Coupe de l'Océan, offerte par l'Empereur d'Allemagne. On sait avec quelle sollicitude Guillaume II suit depuis des années le développement parallèle de la marine de guerre et de la marine de commerce allemandes.

Aussi ne faut-il pas s'étonner que Guillaume II ait favorisé d'une façon tout à fait spéciale les sports nautiques. Et il a cherché à augmenter l'intérêt de la semaine de Kiel en la corsant d'une épreuve internationale de longue distance.

La Coupe offerte à cette occasion par le Kaiser est superbe et mesure plus d'un mètre de haut. En dehors de sa valeur intrinsèque qui est considérable, puisqu'elle a été exécutée en or massif, cette coupe offre une véritable valeur artistique. Elle a été établie d'après les données mêmes de l'Empereur qui est, comme on sait, sculpteur, comme il est peintre ou musicien à ses heures.

On trouvera ci-dessous quelques détails sur les yachts engagés qui comprennent huit bateaux américains, deux anglais et un allemand. On regrettera qu'il ne se soit pas trouvé un sportsman français pour représenter nos couleurs dans cette épreuve internationale.

Il n'est pas rare de voir une douzaine de yachts ou même plus, de taille moyenne, engagés dans une épreuve nautique au cours de la saison, soit en Amérique ou en Europe. Mais il est rare, et l'on peut même dire que le fait ne s'est pas encore présenté, de voir autant des plus grands yachts engagés dans une course transatlantique.

Il faut remonter à l'époque où le yacht *America* conquiert la fameuse Coupe, devenue historique, pour retrouver un événement nautique d'aussi grande importance. A cette époque, les plus grands yachts parmi les concurrents étaient cependant encore de taille moyenne, si on les compare au *Valhalla*, à l'*Apache* ou à l'*Utowana*.

Si l'on consulte le tableau des engagements, l'on est frappé par la grande variété de formes et de dimensions des bâtiments composant la flotille. Le grément présente toutes les variétés existantes.

La flotille comprend des schooners à deux et à trois mâts, des yawls et des bâtiments grésés en barque.

Les modèles varient considérablement, depuis l'*Ailsa*, excessivement lestée, à pont pour ainsi dire plat, sa proue très fine, jusqu'à l'*Utowana*, haut pontée.

Le bâtiment le plus imposant est sans contredit le *Valhalla*, jaugeant 1,490 tonnes, appartenant au comte Crawford. Malgré ses dimensions, les lignes du *Valhalla* sont d'une grande pureté.

Avec son équipage de cent hommes et l'expérience acquise au cours de croisières de longue haleine, dans toutes les eaux du monde, il y a des chances, pour peu que le vent soit favorable, de voir le *Valhalla* gagner la Coupe.

Immédiatement après vient l'*Apache*, qui fut construit en Angleterre, tout comme le *Valhalla*. L'*Apache* est de construction plus récente ; il est même le plus nouveau de tous les bâtiments engagés. M. Wilson Marshall en est le propriétaire depuis 1903, date de son lancement.

Le seul concurrent allemand engagé dans l'épreuve est le *Hambourg*, qui se classe au troisième rang comme dimensions. Il est de construction anglaise et s'appelait primitivement le *Rain-Bow* (Arc-en-Ciel).

Le schooner *Thistle*, construit aux Etats-Unis en 1901, appartient à M. Robert E. Tod.

Le *Hildegarde*, schooner américain, à M. Edward R. Coleman, a été construit en 1897. Après lui vient l'*Endymion*, un schooner de haute mer, qui jouit d'une certaine célébrité, à la suite de sa traversée de l'Atlantique, la plus rapide qui ait été effectuée par un yacht. Il n'a mis que 13 jours 20 heures 36 minutes pour naviguer à la voile de Sandy Hook à Needles.

A en juger par cette performance, l'*Endymion* peut

être considéré comme l'un des concurrents les plus sérieux de l'épreuve.

Le *Ailsa* à M. Henry S. Redmond, construit dans le but de battre le *Britannia*, s'est bien comporté dans la lutte contre ce dernier, gagnant presque autant de courses qu'il en a perdues.

Dans son match avec le yawl *Vigilant*, aux Etats-Unis, l'*Ailsa* essaya plusieurs revers, mais il gagna brillamment l'*Astor Cup* en 1902.

Le plus petit bâtiment engagé dans la course pour la Coupe de l'Océan est le schooner *Fleur-de-Lys*, appartenant à M. Lewis A. Stimson; sa construction remonte à 1890.

Le programme est maintenant définitivement arrêté. Les yachts concurrents partiront de Sandy Hook le 16 mai et le point d'arrivée se trouvera au sud du phare Lizard, en vue du sémaphore.

Les règlements internationaux de la navigation seront appliqués aux yachts, et les capitaines de paquebots et d'autres grands navires sont invités à signaler à leur arrivée dans un port tous les concurrents qu'ils auront pu rencontrer.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 30 Avril au 7 Mai 1905

GÈNES, vap. *Prinzessin-Heinrich*, all., c. Schwamburgen, pass.
 BASTIA, vapeur *Ville-de-Cannes*, fr., c. Santini, terre et charb.
 CANNES, vapeur *Ville-de-Gabès*, fr., c. Gonin, march. div.
 PORTOFINO, yacht à vap. *Onora*, Uruguay, c. Tuer, sur lest.
 CETTE, y. à voil. ex *Marga-Yetta II*, monég., c. Bregliano, —
 NICE, yacht à vap. *Calanthe*, amér., c. Horton, —
 CANNES, b. *Virginie*, fr., c. Brun, sable.
 — a. *Bon-Pêcheur*, fr., c. Arnaud, —
 — b. *Saint-Louis*, fr., c. Jourdan, —
 — b. *Ville-de-Marseille*, fr., c. Garel, —
 — b. *Petit-Marc*, fr., c. Rival, —
 NEWCASTLE, vapeur *Cairngowan*, angl., c. Corlett, houille.

Départs du 30 Avril au 7 Mai 1905

NICE, vap. *Prinzessin-Heinrich*, all., c. Schwamburgen, pass.
 HYÈRES, vapeur *Ville-de-Cannes*, fr., c. Santini, sur lest.
 MARSEILLE, vapeur *Ville-de-Gabès*, fr., c. Gonin, —
 CANNES, b. *Virginie*, fr., c. Brun, —
 — b. *Bon-Pêcheur*, fr., c. Arnaud, —
 — b. *Ville-de-Marseille*, fr., c. Garel, —
 — b. *Petit-Marc*, fr., c. Rival, —

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

AVIS DE MESSE

M. ANTOINE MÉDECIN, membre de la Commission Communale, et famille remercient les personnes qui se sont associées à leur douleur, en assistant aux obsèques de leur regretté

Joseph MÉDECIN

Et prient leurs parents, amis et connaissances de vouloir bien assister à la messe de sortie de deuil qui sera célébrée, pour le repos de son âme, le jeudi 11 mai courant, à 9 heures et demie du matin, en l'Eglise Sainte-Dévote.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur Henri **Pierrel**, négociant à Monaco, sont invités à se présenter dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à Monaco, le 23 mai courant, à 2 heures et demie du soir, à l'effet de délibérer sur la formation du concordat, et, en cas d'union, pour y être procédé, conformément aux dispositions des articles 500 et 501 du Code de Commerce.

Le Greffier en chef,
RAYBAUDI.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, à Monaco.

AVIS

Toutes personnes ayant des droits à faire valoir contre la succession de M. Joseph-Guillaume-Julien-Ghislain-Emmanuel **Poelman**, décédé à Monaco, le vingt-six avril mil neuf cent cinq, sont invitées à déposer, sans retard, entre les mains du notaire soussigné, leurs réclamations accompagnées des pièces justificatives.

Alex. EYMIN.

SOCIÉTÉ ANONYME
DE LA
BRASSERIE
ET DES ÉTABLISSEMENTS FRIGORIFIQUES
DE MONACO

Capital : 1,200,000 francs
divisé en 2,400 actions de 500 francs

Siège social : Immeuble Bouillet, Monte Carlo

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, au siège social, le 11 Mai 1905, à 3 heures de relevée.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Augmentation du capital (articles 61 et 62 des Statuts) par l'émission de 500 actions nouvelles de 500 francs;
- 2^o Autorisation à divers membres du Conseil d'Administration de passer des traités avec la Société (article 36 des Statuts).

SOCIÉTÉ ANONYME MONÉGASQUE

DE

PANIFICATION MODÈLE FRANCO-VIENNOISE

(Maison G. BARBIER)

AVIS

Messieurs les actionnaires de la Société de Panification modèle franco-viennoise sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le lundi 15 Mai prochain 1905, au siège social, à 9 heures et demie du matin.

ORDRE DU JOUR.

- 1^o Rapport du Conseil d'administration.
- 2^o Rapport des Commissaires des comptes.
- 3^o Approbation, s'il y a lieu, des comptes de l'exercice 1904-1905 et décharge à qui de droit.
- 4^o Fixation du dividende.
- 5^o Renouvellement du conseil d'administration conformément aux statuts.
- 6^o Tirage au sort de 40 obligations à amortir.
- 7^o Nomination des Commissaires des comptes pour l'exercice 1905-1906 et fixation de leur rétribution.

Nota. — Pour donner droit à assister à l'assemblée, les actions ou le récépissé des actions dans un des principaux établissements de banque ou de crédit, doivent être déposés au siège social trois jours francs au moins avant l'assemblée.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco
30, rue du Milieu, 30

VENTE VOLONTAIRE

Le mercredi dix mai courant, à neuf heures du matin, sur la place d'Armes, à Monaco, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de diverses coupes de draps, tissus, mousseline, gaze, foulard, velours, soie, satin, galon, robes de dame, etc.

Au comptant, 5 p. % en sus des enchères.

Charles TOBON.

Etude de M^e Charles BLANCHY, huissier à Monaco
8, rue des Carmes, 8

Vente sur Saisie

Le samedi 13 mai 1905, à deux heures du soir, au rez-de-chaussée de la maison Saint-Georges, sise rue de Millo, n^o 24, à la Condamine, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'une quantité de meubles et objets mobiliers tels que : armoires à glace et à linge, lits, buffets en noyer, bureau, tables, chaises, glaces, rideaux, pendules, candélabres, portemanteaux, etc., etc.

Au comptant, 5 % en sus des enchères.

Monaco, le 5 mai 1905.

L'Huissier, BLANCHY.

Etude de M^e Lucien BARBARIN,
Avocat près le Tribunal Supérieur,
sise à Monaco, 29, rue Grimaldi.

VENTE
SUR SURENCHÈRE DU SIXIÈME

APRÈS SAISIE

à l'audience des criées du Tribunal Supérieur de Monaco
au Palais de Justice,
le Vendredi 19 Mai 1905, à 9 heures du matin,

D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

sise à Monaco, circonscription de la Condamine, avenue Crovetto frères et boulevard de l'Ouest.

Cette parcelle de terrain a une superficie de trois cent cinquante-quatre mètres carrés environ. Elle est bornée au nord par la villa Mantero, au sud par la villa Carlotta, à l'est et à l'ouest par une route carrossable dénommée avenue Crovetto frères, et est inscrite à la matrice cadastrale de la Principauté de Monaco, sous partie du numéro 384 de la section B, lieu dit quartier des Révoires.

Sur ce terrain on a commencé à édifier une construction dont les travaux ont été suspendus. Les fondations et quelques murs de façade et intérieurs, un peu au-dessus du niveau du rez-de-chaussée, sont faits.

Cet immeuble a été saisi suivant procès-verbal de M^e TOBON, huissier à Monaco, en date du vingt-huit décembre mil neuf cent quatre, enregistré, transcrit au Bureau des hypothèques de Monaco le trente et un du même mois, volume trois, numéro quarante-quatre.

La vente sur saisie était poursuivie :

A la requête de la SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE MONTIER, dont le siège est à Paris, 10, rue Cambacérés, représentée par M. Jules-Emile MONTIER, l'un de ses gérants, demeurant à Monaco, villa San Carlo, boulevard des Moulins; ayant fait élection de domicile en l'étude de M^e BARBARIN, avocat.

Contre :

1^o Le sieur Charles GAMBA, entrepreneur de travaux publics; 2^o la dame Francine POYET, son épouse; le mari pris tant en son nom personnel que pour la validité de la procédure faite contre sa femme; demeurant ensemble à Monaco.

A l'audience des criées du Tribunal Supérieur du vingt-huit mars dernier, l'adjudication en a été prononcée moyennant le prix de *trente-six mille cinq cents francs* au profit de M^e Barbarin, avocat, qui a déclaré command au nom de MM. Fontana et Gamba, entrepreneurs de travaux publics à Monaco.

Suivant acte fait au Greffe dudit Tribunal le cinq avril suivant, enregistré et dénoncé, le sieur Louis-Maurice Pistarino, maître carrier, demeurant à Monaco, ayant M^e Reymond pour avocat, a déclaré surenchérir du sixième le prix de l'adjudication prononcée au profit de MM. Fontana et Gamba, et porter la nouvelle mise à prix au chiffre de *quarante-deux mille six cents francs*.

Cette surenchère a été validée par jugement du Tribunal Supérieur, en date du deux mai suivant, enregistré, et la nouvelle adjudication fixée au dix-neuf mai mil neuf cent cinq.

MISE A PRIX

Outre les clauses et conditions du cahier des charges dressé par M^e BARBARIN, avocat, et déposé le quatorze janvier dernier au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, l'immeuble ci-dessus désigné sera porté aux enchères sur la mise à prix de **quarante-deux mille six cents francs**, ci..... **42,600 francs**.

PURGE LÉGALE

Il est déclaré à tous ceux qui auraient à requérir des inscriptions d'hypothèque légale sur l'immeuble en vente, qu'ils devront, sous peine de déchéance, les faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné, à Monaco, le quatre mai mil neuf cent cinq.

Signé : BARBARIN, avocat.

Dûment enregistré.

Pour renseignements s'adresser :

- 1^o A M^e BARBARIN, avocat à Monaco, 29, rue Grimaldi;
- 2^o A M^e REYMOND, avocat surenchérisseur;
- 3^o Au Greffe du Tribunal Supérieur où est déposé le cahier des charges.

Le LIVRET-CHAIX CONTINENTAL renferme les services de toute l'Europe et un guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes :

1^o vol. Services français, avec cartes des chemins de fer de la France et de l'Algérie; prix : 1 fr. 50.

2^o vol. Services franco-internationaux et étrangers, avec carte générale des chemins de fer du continent. Prix : 2 francs. Se trouvent dans toutes les gares, et à la Librairie CHAIX, rue Bergère, 20, Paris.

Etude de M^e CARRIÈRE, licencié en droit,
notaire à Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant acte passé devant M^e CARRIÈRE, notaire à Monaco, le 17 avril 1905, transcrit le premier mai suivant, vol. 93, n° 6, Monsieur Albert DE MILLO TERRAZZANI, propriétaire-rentier, demeurant à Monaco, ayant élu domicile à Monaco en l'étude de M^e Carrière, notaire, a vendu à Monsieur Victor ISNARD, négociant, demeurant à Monaco, qui a élu domicile audit Monaco, en l'étude dudit M^e Carrière,

Une parcelle de terrain à bâtir, située à Monaco, quartier de la Condamine, lieu dit jardin de Millo, rue des Açores, contenant environ deux cent soixante-dix neuf mètres soixante-six décimètres carrés, cadastrée n° 325 P, section B, et confrontant : du nord, Monsieur Bihourd ; du midi, la rue des Açores ; de l'ouest, Sérès, et de l'est, Monsieur Imbert Palmaro et le vendeur.

Cette vente a été faite au prix de *vingt-sept mille neuf cent soixante-dix francs*.

Avertissement est donné aux personnes ayant droit de prendre sur l'immeuble vendu des inscriptions d'hypothèque légale, de requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, sous peine de déchéance.

Une expédition dudit acte a été déposée le six mai mil neuf cent cinq, au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco.

Pour extrait :
(Signé) : Eug. CARRIÈRE.

Etude de M^e CARRIÈRE, licencié en droit,
notaire à Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant acte passé devant M^e CARRIÈRE, notaire à Monaco, le 22 avril 1905, transcrit le premier mai suivant, vol. 93, n° 7, Madame Henriette-Louise PERGOD, sans profession, veuve en premières noces de Monsieur Charles-Alexis QUESNEL, épouse en secondes noces, assistée et autorisée, de Monsieur Lucien Méderic COIGNET, avec lequel elle demeure à Neuilly-sur-Seine, ayant élu domicile à Monaco, en l'étude de M^e Carrière, notaire, a vendu à Monsieur Jean-Baptiste POUPOU, bijoutier, demeurant à Monaco, ayant élu domicile à Monaco, en l'étude dudit M^e Carrière,

Une parcelle de terrain, à bâtir, située à Monaco, section de Monte Carlo, d'une superficie de cinq cent quinze mètres soixante-huit décimètres carrés environ, confrontant : de l'est, à Monsieur de Bleichrode ; du midi, à l'avenue Horizontale ; de l'ouest, à un escalier accédant de l'avenue Horizontale au boulevard des Moulins, et du nord, à Monsieur Sangiorgio ; cadastrée n° 293, section D.

Cette vente a été faite au prix de *quarante mille francs*, contrat en mains, qui a été payé comptant aux termes du contrat qui en contient quittance.

Avertissement est donné aux personnes ayant droit de prendre sur l'immeuble vendu des inscriptions d'hypothèque légale, de requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois sous peine de déchéance.

Une expédition dudit acte a été déposée le six mai mil neuf cent cinq au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco.

Pour extrait :
(Signé) Eug. CARRIÈRE.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANÉE

VILLES D'EAUX
desservies par le réseau P.-L.-M.

1^o Billets d'aller et retour collectifs (de famille)

La Compagnie délivre, du 1^{er} mai au 15 octobre, dans toutes les gares de son réseau, sous condition d'effectuer un parcours simple minimum de 150 kilomètres, aux familles d'au moins de 3 personnes voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classe, pour les stations thermales suivantes : Aix-en-Provence, Aix-les-Bains, Aix-les-Bains (Marlioz), Baume-les-Dames (Guillon), Besançon, Bourbon-Lancy, Carpentras (Mont-

brun), Cette (Balaruc), Chambéry (Challes), Charbonnières-les-Bains, Clermont-Ferrand (Royat), Condes-St-Nectaire, Digne, Die (Le Martouret, Sallières-les-Bains), Divonne-les-Bains, Euzet-les-Bains, Evian-les-Bains (Amphion), Genève (Champel), Grenoble (Uriage), Groisy-le-Plot-la-Caille, La Bastide-St-Laurent-les-Bains, Le Fayet, Saint-Gervais, Le Luc et le Cannet (Pioule), Lépin-Lac-d'Aiguebelette (La Bauche), Lons-le-Saunier, Manosque (Préoult), Menthon (Lac d'Annecy), Montélimar (Boudonneau), Montpellier (Lamalou), Montrond (Montrond Geyser), Moulins (Bourbon-l'Archambault), Moutiers-Salins (Salius-Brides), Pontcharra-sur-Breda (Alleverd), Pougues-les-Eaux, Rémilly (Saint-Honoré-les-Bains), Riom (Chatelguyon, Châteauneuf), Roanne (Saint-Alban), Sail-sous-Couzan, Saint-Georges-de-Commiers (La Motte-les-Bains), Saint-Julien-de-Cassagnas (Les Fumades), Saint-Martin-Sailles-Bains, Salins (Jura), Santenay, Sarrians-Montmirail, Sauve (Fonsange-les-Bains), Thonon-les-Bains, Vals-les-Bains-la-Bégude, Vandenesse-St-Honoré-les-Bains, Vichy (Vichy-Cusset), Villefort (Bagnols).

Le prix s'obtient en ajoutant aux prix de 4 billets simples ordinaires (pour les 2 premières personnes), le prix d'un billet simple pour la 3^e personne, la moitié de ce prix pour la 4^e et chacune des suivantes.

Validité : 33 jours. Faculté de prolongation. Arrêts facultatifs.

NOTA. — Il peut être délivré à un ou plusieurs des voyageurs inscrits sur un billet collectif de stations thermales et en même temps que ce billet, une carte d'identité sur la présentation de laquelle le titulaire sera admis à voyager isolément (sans arrêt) à moitié prix du tarif général, pendant la durée de la villégiature de la famille, entre la gare de départ et le lieu de destination mentionné sur le billet collectif.

2^o Billets d'aller et retour individuels

La Compagnie délivre, du 1^{er} mai au 31 octobre, dans toutes les gares de son réseau, des billets d'aller et retour de 1^{re}, 2^e et 3^e classes comportant une réduction de 25 % en 1^{re} classe et de 20 % en 2^e et 3^e classes, pour les stations thermales dénommées ci-dessus.

Validité : 40 jours (non compris les jours de départ et d'arrivée). Faculté de prolongation. Arrêts facultatifs.

Faire la demande de billets (collectifs ou individuels) 4 jours au moins à l'avance à la gare de départ.

ASSURANCES

CARLÈS et PERUGIA

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABELLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie.

LA FONCIÈRE

La C^o Lyonnaise
d'Assurances maritimes réunies

C^o d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. — Assurances maritimes ; transports-valeurs.

Poi. ces collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

LLOYD NÉERLANDAIS

la plus ancienne des Compagnies
d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, pré-cédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, cha-teaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, bil-lets de banque, archives et mi-nutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bi-joux, etc. Assurances des bijou-tiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détour-nements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco :

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

PARFUMERIE

DE MONTE CARLO

NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)

MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM LOTUS BLEU NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.

Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets.

Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.

Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.

Nettoyage à Sec parfait. USINE
A VAPEUR
Spécialité pour Toilettes de Dames. - Prix modérés.

REINTURERIE
DE PARIS

A. CRÉMIEUX. — Magasin : Villa PAOLA,
25, Boulevard du Nord, MONTE CARLO

BOIS & CHARBONS

MAISON HENRI MÉDECIN

DEFRESSINE et FONTAINE, successeurs

Avenue de la Costa, Monte Carlo. (Téléphone)

SAVON PUR

« LA TOUPIE »

DÉPOT chez LORENZI

(Fabrique de Pâtes alimentaires, Denrées coloniales)

Rue de la Turbie, Monaco-Condamine

AMEUBLEMENTS & TENTURES

Eugène VÉRAN

Villa Baron, boulevard de l'Ouest, Condamine, Monaco



Chaises d'Enfants
(dernière création)

Installations à forfait. — Réparations de Meubles.
Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets.
Prix modérés.

Imprimerie de Monaco — 1905

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — Hauteur de l'Observatoire (Collège de la Visitation) : 65 mètres.

Mai	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le Thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
	1	770.2	770.2	769.8	769.5	769.7	17.2	19.3	18.8	17.6				17.2	77
2	68.2	67.8	67.5	67.1	66.5	18.2	18.8	18.2	17.5	17.4	74	Est.	Beau, nuageux.		
3	66.2	66.2	66.5	66.8	67.2	19.2	19.8	18.4	17.2	16.5	75	Sud-Ouest.	Beau.		
4	66.2	66.2	65.8	65.5	65.2	18.2	19.3	18.6	17.5	17.1	76	Ouest.	Beau, nuageux.		
5	63.2	62.5	62.1	61.2	62.9	15.2	16.1	15.3	16.1	15.5	72	Est.	Pluvieux.		
6	65.2	65.8	66.2	66.3	66.8	16.8	17.1	15.2	15.1	14.5	78	Ouest.	Beau.		
7	68.2	68.5	68.2	68.1	68.2	15.5	16.8	16.2	15.8	15.2	77	Id.	Id.		
DATES						1	2	3	4	5	6	7			
TEMPÉRATURES EXTRÊMES						Maxima.	19.3	18.8	19.8	19.3	16.1	17.1	16.8	Pluie tombée : 14 ^{mm} 5	
						Minima.	16.5	15.8	17.5	16.2	14.8	14.5	13.8		